

CAPSULE INFO>VEILLE

Australie : Possibilités et défis des technologies émergentes

L'inspecteur général de l'impôt (Inspector-General of Taxation – IGT) a publié en 2018 un rapport examinant les effets des technologies émergentes sur les professions liées à la fiscalité. Cette étude a été entreprise pour répondre à une demande du commissaire aux impôts de l'Australie ainsi qu'aux préoccupations exprimées par les intervenants du domaine.

Le rapport dresse d'abord le portrait des technologies émergentes dont l'impact sur la fiscalité s'accroîtra dans les prochaines années, notamment les chaînes de blocs, l'intelligence artificielle et l'automatisation robotisée des processus.

Les auteurs comparent ensuite comment les différentes organisations fiscales perçoivent l'avenir des professionnels de la fiscalité ainsi que les innovations qui sont mises en place ou en gestation. Les pays examinés sont l'Afrique du Sud, le Canada, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la Nouvelle-Zélande, les Pays Bas, le Royaume-Uni, la Russie, Singapour et la Suède.

Les trois sections suivantes qui constituent le corps du document portent sur :

- les possibilités et les défis des technologies émergentes ;
- les technologies et les changements législatifs ;
- l'évolution du cadre réglementaire des professions liées à la fiscalité.

L'IGT adresse des recommandations au gouvernement, à l'agence fiscale australienne (Australian Taxation Office – ATO) ainsi qu'à l'Ordre des professionnels de la fiscalité (Tax Practitioners Board). Cette capsule couvre seulement les conseils donnés au sujet des possibilités et des défis des technologies émergentes.

Possibilités et défis des technologies émergentes

Les acteurs du domaine fiscal expriment des opinions divergentes par rapport à l'essor de la technologie, celles-ci sont clairement recensées dans le document.

En 2015, le Committee for Economic Development of Australia déclarait qu'une proportion importante des emplois d'aujourd'hui n'existerait plus dans vingt ans.

Au contraire, l'ATO estime que les technologies telles que l'automatisation robotisée des processus et l'intelligence artificielle seront utilisées pour améliorer le travail de ses employés et non pour les remplacer.

De leur côté, les professionnels de la fiscalité s'inquiètent de l'évolution de leur discipline, qui aurait pour conséquence de réduire progressivement la demande en fiscalistes. La situation poserait déjà des défis d'attraction et de rétention de personnel ainsi que de transmission des connaissances à la prochaine génération.

L'IGT constate que le cadre de compétences (capability framework) de l'ATO est dépassé : il ne serait pas adapté aux compétences qui deviendront primordiales dans les années à venir. Par exemple, il ne favorise ni la culture numérique ni la littératie des données. En 2018, l'ATO aurait commencé à rédiger une nouvelle version de ce cadre.

Pour faire face aux défis de l'avenir, l'IGT recommande à l'ATO de collaborer avec le personnel et les syndicats de l'agence pour élaborer une feuille de route. Ce plan décrirait la position actuelle de l'organisation par rapport aux technologies émergentes, le progrès souhaité pour les prochaines années et la manière dont la direction compte effectuer la transition, y compris le redéploiement et le perfectionnement de son personnel.

L'IGT souligne que l'ATO a mis en place plusieurs innovations technologiques dans les dernières années, soit la biométrie, les interfaces de programmation, l'automatisation robotisée des processus et une assistante virtuelle (Alex). Des technologies de rupture, comme les chaînes de blocs (notamment pour l'enregistrement des entreprises) et l'intelligence artificielle, seront possiblement implantées sur un horizon de cinq à dix ans. Sur le plan organisationnel, l'ATO prévoit que d'ici deux à cinq ans, le travail se déroulera sur une plateforme infonuagique (fully cloud hosted workspace).

Le Tax Practitioners Board a exprimé un certain nombre de préoccupations au sujet de l'utilisation par l'ATO de la technologie pour étendre son offre de services. Ces craintes visent surtout la tension concurrentielle entre les plateformes libre-service de l'ATO et les services fournis par les fiscalistes et comptables. À l'interne, les employés de l'agence qui développent des solutions logicielles voient un risque compétitif entre eux et les développeurs externes.

L'ATO réplique que les professionnels de la fiscalité jouent un rôle primordial pour l'organisation fiscale. D'ailleurs, les dépenses en capital pour les services en ligne offerts aux professionnels de la fiscalité sont deux fois plus élevées que celles pour le logiciel de préparation de déclarations de revenus destiné aux particuliers. Ces investissements rapportent puisque l'ATO doit modifier deux fois plus de déclarations de revenus remplies par des particuliers que de déclarations transmises par des fiscalistes. De plus, ceux-ci gèrent des dossiers plus complexes.

Entre autres recommandations, l'IGT suggère à l'ATO :

- d'effectuer une analyse coûts-avantages de la conception et de la production de solutions logicielles par l'ATO en comparaison avec le secteur privé;
- de mettre en œuvre une stratégie de communication pour informer les professionnels de la fiscalité de l'adoption de nouvelles technologies susceptibles d'avoir une incidence sur leur travail;
- d'évaluer le nombre de contribuables qui continueront de communiquer avec l'ATO par les méthodes traditionnelles (comme le papier) et d'élaborer un plan pour répondre à leurs besoins;
- de déterminer l'efficacité des outils de prise de décisions automatisée pour minimiser le risque de sous-conformité ou de surconformité et de vérifier périodiquement s'ils produisent des résultats précis.

L'ATO a initialement donné son accord à la majorité des recommandations. Par contre, au cours des dernières étapes de la vérification, l'agence s'est rétractée. Elle a notamment rejeté les suggestions visant à renforcer ses effectifs, à aider les professionnels de la fiscalité à relever les défis futurs et à mieux gérer la relation entre les deux parties.

Références

INSPECTOR-GENERAL OF TAXATION (page consultée le 13 décembre 2019). The Future of the Tax Profession, [en ligne], <https://igt.gov.au/publications/reports-of-reviews/future-of-tax-profession/>